

**Décision interministérielle du 5 juillet 2001 portant désignation du président du comité d'orientation pour des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (CORPEN)**

NOR : ATEE0100181S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'agriculture et de la pêche, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,  
Vu la décision interministérielle du 3 avril 2001 reformulant le mandat du CORPEN, dorénavant désigné comité d'orientation pour des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement,

Décident :

M. Vialle (Paul), ingénieur général du génie rural des eaux et des forêts, est nommé président du CORPEN à compter du 20 septembre 2001 pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 5 juillet 2001.

*Le ministre de l'agriculture et de la  
pêche,  
J. Glavany*

*La ministre de l'aménagement  
du territoire et de  
l'environnement,  
Dominique Voynet*